



Demandes de subvention

Demande de subvention pour les associations

Les associations de Pénestin ont la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de la Ville de Pénestin.

Cette demande doit être faite auprès de la mairie avant le 15 février 2025.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande de subvention en le retirant en mairie ou [en cliquant ici !](#)

MAIRIE DE PÉNESTIN

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00